



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

11 Février 2026

Numéro 266

SOMMAIRE

ARRETÉS

2025-0024-DRH-Arrêté portant composition formation spécialisée en matière santé sécurité condition travail	3
2025-0025-DRH-Arrêté portant composition du comité social territorial	9

ARRETE N° MC-2025-0024-DRH

**ARRETE PORTANT COMPOSITION
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN
MATIERE DE SANTE, DE SECURITE
ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL**

A Strasbourg, le 11 février 2026

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** le Titre V du livre II de la partie règlementaire du Code Général de la Fonction Publique relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,
- VU** le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,
- VU** la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée,
- VU** la délibération n° CP-2022-5-1-4 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 16 mai 2022, décidant notamment de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives, fixant le nombre des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au titre de titulaires à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace respectivement au nombre de 15 et décidant le doublement du nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace au nombre de 30,
- VU** le procès-verbal du 08 décembre 2022 relatif aux élections pour la représentation du personnel au comité social territorial pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** le résultat des élections départementales du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021 pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** l'arrêté n° MC-2025-0018-DRH du 21 octobre 2025 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace,

- CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de la collectivité à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- CONSIDÉRANT** la désignation de Mme Margaux PODER en qualité de représentant suppléant de la collectivité territoriale au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, en remplacement de Mme Anne LONGUE, dont le départ est intervenu le 1^{er} septembre 2025,
- CONSIDÉRANT** la désignation de Mme Magali HARRE en qualité de représentant suppléant de la collectivité territoriale au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, en remplacement de Mme Ariane BROCART ayant quitté la collectivité par voie de mutation le 1^{er} janvier 2026,
- CONSIDÉRANT** la désignation de M. Laurent LEFEBVRE en qualité de représentant titulaire de la collectivité territoriale au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, en remplacement de Mme Pauline COLLONGUES dont le départ de la collectivité par voie de détachement est intervenu le 1^{er} février 2026,
- CONSIDÉRANT** qu'il appartient aux organisations syndicales de désigner les représentants du personnel du comité social territorial pour siéger à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au titre de titulaires,
- CONSIDÉRANT** qu'il appartient aux organisations syndicales de désigner librement les représentants du personnel du comité social territorial siégeant à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au titre de suppléants,
- CONSIDÉRANT** le placement en disponibilité pour convenance personnelle de Mme Christelle DURAND, en date du 1^{er} octobre 2025, entraînant la vacance de son mandat de représentant suppléant du personnel, au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- CONSIDÉRANT** la nouvelle désignation d'un représentant suppléant du personnel du syndicat FO, M. Aurélien BATTESTI, en date du 04 décembre 2025, conformément aux dispositions des articles R252-45 et R252-56 du Code général de la fonction publique,
- CONSIDÉRANT** le départ de M. Fawzi AHADDAOUI de la collectivité le 1^{er} janvier 2026, entraînant la vacance de son mandat de représentant suppléant du personnel, au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- CONSIDÉRANT** la désignation d'un représentant suppléant du personnel du syndicat UNSA, Mme Sylvie GUTHMANN, en date du 24 janvier 2026, conformément à la disposition des articles susmentionnés,

- CONSIDÉRANT** la démission de M. Christophe DI GRANDE de son mandat de représentant titulaire du personnel du syndicat FAFPT, à effet du 22 janvier 2026,
- CONSIDÉRANT** que lorsqu'un représentant titulaire se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, un nouveau membre titulaire est désigné par l'organisation syndicale, parmi leurs représentants titulaires et suppléants siégeant au sein du comité social territorial,
- CONSIDÉRANT** la désignation de Mme Catherine CLAUSS, représentant titulaire du personnel du syndicat FAFPT, à effet du 22 janvier 2026, conformément à la disposition des articles susmentionnés,
- CONSIDÉRANT** la mise à disposition pour convenance personnelle de Mme Elisabeth GOMES, à compter du 1^{er} février 2026, entraînant la vacance de son mandat de représentant suppléant du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- CONSIDÉRANT** la désignation de Mme Sylvie ABTEY, représentant suppléant du personnel du syndicat FO le 15 janvier 2026, conformément à la disposition des articles susmentionnés.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail les membres suivants :

Représentants titulaires

M. François KIEFFER	CFDT
Mme Nathalie RAYNARD	CFDT
Mme Stéphanie ANTONY	CGT
Mme Catherine CLAUSS	FAFPT
Mme Mareïke JEANNENOT-LEMBLE	FO
M. Maxime HERTWECK	FO
Mme Souad CORTONE D'AMORE	FO
M. Rémy WOLFF	FO
Mme Céline KUGLER	FO
Mme Elena SORG	FO
M. Christophe ODERMATT	FO
Mme Sarah TORDJMAN	FO
M. Jean-Philippe GURAK	FO
Mme Véronique BAHIT	UNSA
Mme Joëlle VERGUET	UNSA

Représentants suppléants

Mme Doris BERGMANN	CFDT
M. Julien GIROULT	CFDT
Mme Murielle ROEMER	CFDT
M. Ibrahim JABRE	CFDT
Mme Fabienne DRAGONI	CGT
Mme Mélanie GIRARD	CGT
M. Vincent BOUCARD	FAFPT
M. Maxime WIRTH	FAFPT
M. Thierry DILLY	FO
Mme Laure BERNARD	FO
M. Sylvain SCHNEIDER	FO
Mme Nancy EHALT	FO
M. Anthony BUCAMP	FO
M. Alexandre BOISSY	FO
Mme Agnès RIETHMULLER	FO
M. Frédéric PAPINAUD	FO
Mme Margaux FREY-BACHMANN	FO
M. Frédéric MARTIN	FO
Mme Sabrina BOFFETY	FO
M. Rémy BORRELLI	FO
M. Nicolas CUNY	FO
Mme Justine BEMER	FO
Mme Stéphanie ADELSON	FO
Mme Nathalie HUET	FO
M. Aurélien BATTESTI	FO
Mme Sylvie ABTEY	FO
M. José GONZALEZ	UNSA
M. Benoît LORBER	UNSA
Mme Isabelle BUFFET	UNSA
Mme Sylvie GUTHMANN	UNSA

ARTICLE 2 :

Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail les membres suivants :

Représentants titulaires

M. Pierre BIHL	1 ^{er} Vice-Président de la collectivité, Président de l'instance
M. Marc MUNCK	11 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
Mme Michèle ESCHLIMANN	12 ^{ème} Vice-Présidente de la collectivité
M. Michel LORENTZ	Conseiller d'Alsace
Mme Marie-Paule LEHMANN	Conseillère d'Alsace
Mme Christelle ISSELE	Conseillère d'Alsace
Mme Danielle DILIGENT	Conseillère d'Alsace
Mme Nicole BEHA	Conseillère d'Alsace
M. Florian KOBRYN	Conseiller d'Alsace

M. Joseph KAMMERER	Conseiller d'Alsace
Mme Patricia BOHN	Conseillère d'Alsace
M. Emmanuel BASTIAN	Directeur Général des Services
Mme Stéphanie TACHON	Directrice Générale Adjointe Ressources
M. Vincent JUNG	Directeur du Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail
M. Laurent LEFEBVRE	Directeur du Pôle Parcours Professionnel

Représentants suppléants

M. André ERBS	15 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
Mme Monique HOULNE	Conseillère d'Alsace
M. Jean-Luc SCHILDKNECHT	Conseiller d'Alsace
Mme Chantal JEANPERT	Conseillère d'Alsace
Mme Isabelle HECTOR-BUTZ	Conseillère d'Alsace
Mme Annick LUTENBACHER	Conseillère d'Alsace
Mme Anne TENENBAUM	Conseillère d'Alsace
M. Paul GEOFFROY	Directeur Général Adjoint Solidarités
Mme Delphine COIGNARD	Directrice Appui et Pilotage – DGA Ressources
Mme Nadège ASSANI	Directrice Appui et Pilotage – DGA Attractivité
Mme Marie-Christine RUH	Directrice de l'Immobilier et des Moyens Généraux
Mme Marie COLLET	Directrice Appui et Pilotage – DGA Solidarités
M. Laurent DARLEY	Directeur Général Adjoint Environnement
Mme Magali HARRE	Directrice du Pôle Accompagnement
Mme Margaux PODER	Responsable de Service Promotion de la Santé et de la Sécurité au Travail

ARTICLE 3 :

Monsieur Pierre BIHL, 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

ARTICLE 4 :

Le secrétariat administratif de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est assuré par un agent du Service Dialogue Social du Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° MC-2025-0018-DRH du 21 octobre 2025 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace est abrogé.

ARTICLE 6 :

Les représentants cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).


Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 11/02/2026
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

ARRETE N° MC-2025-0025-DRH

**PORTANT COMPOSITION DU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

A Strasbourg, le 11 février 2026

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** le Titre V du livre II de la partie règlementaire du Code général de la Fonction Publique relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,
- VU** le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée,
- VU** la délibération n° CP-2022-5-1-4 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 16 mai 2022 décidant notamment de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives, et fixant le nombre des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace respectivement à 15 titulaires et 15 suppléants,
- VU** le procès-verbal du 08 décembre 2022 relatif aux élections pour la représentation du personnel au comité social territorial pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** le résultat des élections départementales du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021 pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** l'arrêté n° MC-2025-0019-DRH du 21 octobre 2025 portant composition du comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de la collectivité au comité social territorial,

- CONSIDÉRANT** la désignation de Mme Magali HARRE en qualité de représentant suppléant de la collectivité territoriale au sein du comité social territorial, en remplacement de Mme Ariane BROCART ayant quitté la collectivité par voie de mutation le 1^{er} janvier 2026,
- CONSIDÉRANT** la désignation de M. Laurent LEFEBVRE en qualité de représentant titulaire de la collectivité territoriale au sein du comité social territorial, en remplacement de Mme Pauline COLLONGUES, dont le départ de la collectivité par voie de détachement est intervenu le 1^{er} février 2026,
- CONSIDÉRANT** que le placement en disponibilité pour convenance personnelle de Mme Christelle DURAND, en date du 1^{er} octobre 2025, entraîne la vacance de son mandat de représentant suppléant du personnel,
- CONSIDÉRANT** l'attribution d'un siège de représentant suppléant du personnel du syndicat FO au premier candidat non élu de la même liste, conformément aux dispositions de l'article R252-54 du Code général de la fonction publique, faisant suite à la vacance d'un siège de représentant suppléant du personnel,
- CONSIDÉRANT** que l'organisation syndicale FO se retrouve dans l'impossibilité de pourvoir dans les conditions prévues à l'article R252-54 du Code général de la fonction publique aux sièges de suppléants auxquels elle a droit, elle désigne son représentant, pour la durée du mandat restant à courir, parmi les agents relevant du périmètre du comité social territorial éligibles au moment de la désignation,
- CONSIDÉRANT** la désignation par le syndicat FO de M. Aurélien BATTESTI en qualité de représentant suppléant du personnel du syndicat, en date du 4 décembre 2025, conformément à l'article R252-54 du Code général de la fonction publique,
- CONSIDÉRANT** la démission de M. Christophe DI GRANDE de son mandat de représentant titulaire du personnel du syndicat FAFPT, à effet du 22 janvier 2026, conformément à l'article susmentionné,
- CONSIDÉRANT** la désignation par le syndicat FAFPT de M. Pierre HAAS, en qualité de représentant titulaire du personnel du syndicat, en date du 22 janvier 2026, conformément à l'article susmentionné,
- CONSIDÉRANT** la désignation par le syndicat FAFPT de Mme Catherine CLAUSS en qualité de représentant suppléant du personnel du syndicat, en date du 22 janvier 2026, conformément à l'article susmentionné.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Ont été élus représentants du personnel au comité social territorial les membres dont les noms suivent :

Titulaires :

Mme Nathalie RAYNARD	CFDT
M. François KIEFFER	CFDT
M. Jean-Yves EHLENBERGER	CGT
M. Pierre HAAS	FAFPT
M. Christophe ODERMATT	FO
Mme Mareïke JEANNENOT-LEMBLE	FO
M. Maxime HERTWECK	FO
Mme Nancy EHALT	FO
Mme Souad CORTONE D'AMORE	FO
M. Rémy WOLFF	FO
Mme Margaux FREY-BACHMANN	FO
Mme Céline KUGLER	FO
M. Jean-Philippe GURAK	FO
Mme Véronique BAHIT	UNSA
Mme Joëlle VERGUET	UNSA

Suppléants :

M. Denis SCHWAB	CFDT
M. Julien GIROULT	CFDT
Mme Stéphanie ANTONY	CGT
Mme Catherine CLAUSS	FAFPT
Mme Elena SORG	FO
Mme Dominique ROMAIN-CARCY	FO
M. Frédéric MARTIN	FO
Mme Sarah TORDJMAN	FO
Mme Sandra BRAUN	FO
M. Anthony BUCAMP	FO
M. Alexandre BOISSY	FO
M. Sylvain SCHNEIDER	FO
M. Aurélien BATTESTI	FO
Mme Sylvie GUTHMANN	UNSA
M. Jean-Philippe MATHIS	UNSA

ARTICLE 2 :

Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité au comité social territorial les membres dont les noms suivent :

Titulaires :

M. Pierre BIHL	1 ^{er} Vice-Président de la collectivité, Président de l'instance
M. Marc MUNCK	11 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
M. André ERBS	15 ^{ème} Vice-Président de la collectivité

Mme Marie-Paule LEHMANN	Conseillère d'Alsace
Mme Danielle DILIGENT	Conseillère d'Alsace
Mme Patricia BOHN	Conseillère d'Alsace
Mme Chantal JEANPERT	Conseillère d'Alsace
Mme Christelle ISSELE	Conseillère d'Alsace
Mme Monique HOULNE	Conseillère d'Alsace
M. Jean-Luc SCHILDKNECHT	Conseiller d'Alsace
M. Michel LORENTZ	Conseiller d'Alsace
M. Emmanuel BASTIAN	Directeur Général des Services
Mme Stéphanie TACHON	Directrice Générale Adjointe Ressources
M. Vincent JUNG	Directeur du Pôle Dialogue Social et des Conditions de Travail
M. Laurent LEFEBVRE	Directeur du Pôle Parcours Professionnel

Suppléants :

Mme Pascale SCHMIDIGER	10 ^{ème} Vice-Présidente de la collectivité
Mme Michèle ESCHLIMANN	12 ^{ème} Vice-Présidente de la collectivité
M. Philippe MEYER	Conseiller d'Alsace
Mme Catherine GREIGERT	Conseillère d'Alsace
Mme Nicole BEHA	Conseillère d'Alsace
Mme Isabelle HECTOR-BUTZ	Conseillère d'Alsace
M. Joseph KAMMERER	Conseiller d'Alsace
Mme Anne TENENBAUM	Conseillère d'Alsace
M. Paul GEOFFROY	Directeur Général Adjoint Solidarités
Mme Nadège ASSANI	Directrice Appui et Pilotage – DGA Attractivité
Mme Marie COLLET	Directrice Appui et Pilotage – DGA Solidarités
Mme Delphine COIGNARD	Directrice Appui et Pilotage - DGA Ressources
Mme Valérie MARTZ	Directrice Pôle Appui et Pilotage – DRH
Mme Stéphanie BAILO	Directrice Générale Adjointe Attractivité
Mme Magali HARRE	Directrice du Pôle Accompagnements

ARTICLE 3 :

Monsieur Pierre BIHL, 1^{er} Vice-Président, est désigné Président du comité social territorial.

ARTICLE 4 :

Le secrétariat administratif du comité social territorial est assuré par un agent du Service Dialogue Social du Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° MC-2025-0019-DRH du 21 octobre 2025 portant composition du comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace est abrogé.

ARTICLE 6 :

Les représentants cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).


Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 11/02/2026
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace